



ADRESSE DES ÉLU.ES CGT FINANCES PUBLIQUES DE LA CAPN C À TOUS LES AGENTS ADMINISTRATIFS **ATTENTION LA DG S'ATTAQUE À VOTRE DROIT D'ÊTRE DÉFENDU !**

Cher-e-s collègue-s,

Nous nous adressons à vous, car la situation est grave. L'Administration remet en cause le mandat que vous nous avez confié.

A la DGFIP, un groupe de travail sur le dialogue social (boycotté par la CGT, solidaires et FO) s'est tenu le 17 octobre 2016.

L'Administration a décidé de supprimer les remboursements de frais des suppléants en CAP, CT et CHS.

Concernant les CAP nationales, elle souhaite aussi réduire de manière drastique les temps de consultation et de préparation des dossiers. Nous avons pu le constater dans le calendrier prévisionnel pour le 1^{er} semestre 2017 que nous avons reçu le 5 décembre 2016.

C'est une remise en cause profonde du droit à la défense des personnels et de notre action syndicale dans un contexte de remise en cause permanent des droits et garanties collectives des agents.

Le 4 décembre 2014, vous avez été plus de 86% à participer aux élections professionnelles à la DGFIP donnant un mandat fort aux organisations syndicales et à leurs élus, pour vous représenter dans les instances paritaires locales et nationales.

Concernant la catégorie C, vous avez renouvelé votre confiance à la CGT Finances Publique, votant à 27,5% pour nos listes ce qui fait de nous la 2^{ème} organisation syndicale dans la catégorie.

Ainsi, nous avons 4 titulaires et 4 suppléants qui siègent de manière régulière dans les CAP N pour défendre vos dossiers. Nous avons aussi le droit de convoquer 4 experts de notre choix.

Lors de la prise du mandat en janvier 2015, l'Administration a réaffirmé de manière solennelle qu'il n'y avait pas de différence de traitement entre un élu et son suppléant.

Nos suppléants qui viennent tous de province, ont leur frais de transport, d'hébergement et de repas pris en charge par l'Administration soit 105€/jour + le coût du transport.

A partir du 1^{er} janvier 2017, ce ne sera plus le cas !

Demain, nous serons dans l'impossibilité de faire monter nos suppléants à Paris pour préparer et siéger dans les CAP.

Demain, le nombre de jours pour préparer la défense de vos dossiers sera réduit de moitié !

L'administration s'attaque de manière frontale à votre droit à être défendu et cela nous ne pouvons le tolérer.

Montreuil, le 13/12/2016

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Prenons par exemple la CAP de mouvement général de mutation :

En 2016, nous avions 8 jours de temps de préparation, en 2017 nous en aurons 4,5.

Nous étions 12 pour préparer la CAP (4 titulaires, 4 suppléants et 4 experts), en 2017 nous aurons droit à 4 titulaires et 4 experts.

En 2017, nous aurons 3,5 jours de moins et 4 personnes en moins pour :

- ▶ analyser le mouvement de mutations et vérifier qu'aucun de vous n'a été lésé ;
- ▶ préparer et participer à une audience avec la DG si la situation l'exige ;
- ▶ informer les agents concernés du projet de mutation ;
- ▶ faire les cartes de France des effectifs et des coupures par direction ;
- ▶ rédiger un tract d'analyse du mouvement ;
- ▶ répondre aux questions des agents par mail et par téléphone ;
- ▶ préparer les dossiers qui nous sont confiés ;
- ▶ se déplacer à la direction générale pour photocopier les dossiers et les pièces manquantes ;
- ▶ rédiger la déclaration liminaire.

Clairement, nous ne pourrons pas tout faire et ce sont les collègues qui nous ont confié leur dossier qui en subiront les conséquences !

1ères affectations, titularisations, mutations, évaluations, tableaux d'avancements, listes d'aptitudes autant d'actes de gestion qui jalonnent votre carrière et qui sont concernés par une CAP dans laquelle siègent les représentants des personnels.

En remettant en cause les droits des élus en CAP, c'est à votre faculté à être représenté et défendu que l'Administration s'attaque !

Aujourd'hui il est impératif d'organiser la riposte !

La CGT Finances Publiques attachée à votre défense ne s'avoue pas vaincu.

Elle a rédigé une pétition et parce que vous êtes les premiers concernés, elle vous appelle, à la signer massivement pour exiger :

- ▶ le maintien des droits existants pour le fonctionnement des CAP, CT, CHS ;
- ▶ des moyens aux élu.e.s et représentant.e.s des personnels pour accomplir leur mandat et assurer la défense de vos droits.

Ne les laissons pas faire !

Ne les laissez pas vous retirer vos moyens de défense !

Demain il sera trop tard !

Il est urgent d'agir !



➡ SENEZ MASSIVEMENT LA PÉTITION CI-JOINTE